

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro : Fr. 3,50 Abonnement annuel : Fr. 77.-
Apprentis, étudiants : Fr. 33.-



Journal vaudois

Essentialiste toi-même !

Un nouveau terme est apparu dans le vocabulaire de la polémique politique, celui d'«essentialisme». L'essentialiste, c'est celui qui juge les individus non en tant que tels, mais en fonction du groupe – national, religieux, linguistique, racial, ethnique, de classe ou social – auquel ils appartiennent. Avec cette définition, je sombre d'ailleurs moi aussi dans l'essentialisme, l'existence même d'une identité collective étant contestée par les anti-essentialistes.

Traiter quelqu'un d'essentialiste, c'est l'accuser d'enfermer les personnes dans des catégories simplistes, lourdes d'amalgames et d'exclusions, réduisant l'infinie diversité du réel à quelques généralisations grossières et abusives.

Etre anti-essentialiste, c'est se montrer tout ensemble antiraciste, antisexiste, anticapitaliste, bref, agiter vertueusement tout l'éventail des protestations égalitaires.

Le «nous» communautaire est un leurre, disent les anti-essentialistes, seul compte le «je» de tel ou tel individu, à nul autre pareil (bien qu'égal à tous).

La seule communauté que les anti-essentialistes acceptent, c'est l'ensemble planétaire, abstrait, déraciné et acratopège des «citoyens du monde» bardés de droits de l'homme et de la femme.

Mais s'ils l'acceptent, c'est uniquement parce qu'elle n'existe pas.

D'expérience, la dénonciation de l'essentialisme sert principalement à nier, sans trop avoir besoin d'argumenter, toute différence entre les nationaux et les étrangers, et toute distinction de statut, politique, social, professionnel, fiscal, qu'on pourrait en déduire. Invoquer, par exemple, la mentalité et les mœurs vaudoises pour faire comprendre les problèmes de fond que pose l'intégration des communautés étrangères, c'est déjà faire preuve de l'essentialisme le plus crasse et le plus obtus.

La lutte contre l'essentialisme a cet effet curieux qu'en recensant les victimes, on contribue aussi à leur essentialisation. On les traite comme des groupes compacts dont on parle au singulier, indice irréfragable d'essentialisme : la femme, le Noir, le musulman, le travailleur, l'homosexuel, l'immigré. On ne tient aucun compte des différences de tout genre qui distinguent, séparent ou opposent les individus à l'intérieur de chacune de ces catégories.

On nous rétorquera que cet essentialisme-là est positif et tend à rétablir l'équilibre rompu par les sexistes, les racistes, les islamophobes, les capitalistes, les homophobes, etc. Compense-t-on bien un déséquilibre par le déséquilibre

inverse? En tout cas, ce contre-essentialisme n'est pas toujours positif : peu de partis sont aussi essentialisés négativement que les partis «populistes», auxquels leurs adversaires reprochent précisément un discours essentialiste à l'égard des migrants, et qui, j'y pense, cultivent eux aussi, à leur propre sujet, un vigoureux essentialisme nationaliste.

Il semble donc que nous soyons tous, et toujours, à la fois essentialisés et essentialisants.

Autre effet de symétrie inattendu, la lutte contre l'essentialisme peut engendrer chez ses victimes – ces temps-ci, surtout les femmes – les mêmes mécanismes de généralisation désinvolte, d'abus de pouvoir et d'exclusion que ceux dont elles ont souffert. On en arrive à susciter non seulement le désir de vengeance et les revendications financières, mais aussi la dénonciation frénétique de gestes ou de paroles insignifiants, la délation malveillante voire mensongère, la satisfaction malsaine, enfin, de voir un intouchable pilorisé, groin et pattes immobilisés dans le carcan des réseaux sociaux.

L'obsession anti-essentialiste rend quelquefois aveugle et stupide, au point que des actes explicitement amicaux

– Antoine Griezmann qui se grime en basketteur noir pour manifester son admiration à l'égard des Harlem Globetrotters – déclenchent des raz-de-marée de tweets haineux et d'accusations ridicules.

L'usage du terme «essentialisme» pour désigner le sentiment national correspond à une simplification destructrice du vocabulaire et, par conséquent, de la pensée. C'est du même acabit que la confusion entre l'autorité et la domination, la fierté et la vanité, le patriotisme et la xénophobie, etc.

Certes, montrer le national, c'est montrer du même coup celui qui ne l'est pas, l'étranger sous toutes ses formes, frontalier, travailleur au bénéfice de la libre circulation, touriste, *expat*, immigré, requérant, clandestin, etc. Ces distinctions correspondent à des réalités constatables et imposent tout naturellement des traitements diversifiés.

Au fond, le terme d'essentialisme n'est pleinement adéquat que lorsqu'on parle des régimes totalitaires, pour lesquels l'individu n'existe que par et pour la masse, à l'exclusion de tout destin personnel. Nous n'en sommes pas là.

Olivier Delacrétaz

«Domaine Public» et les caisses de pensions

Dans un article de *Domaine Public* électronique du 1^{er} février, M. Jean-Daniel Delley, considérant les difficultés rencontrées dans la révision de la prévoyance-vieillesse, milite :

- pour qu'on ne tarde pas trop à s'occuper du «deuxième pilier», très fragilisé et où les mesures de correction mettent du temps à déployer leurs effets. Jusqu'ici, il a raison ;
- pour que le «deuxième pilier» soit désormais limité à sa partie obligatoire, parce que la gestion des caisses de retraite n'est pas toujours optimale et qu'il faut mettre l'accent sur l'AVS d'Etat ; la prévoyance supplémentaire relèverait de l'initiative

individuelle (3^e pilier avec l'épargne et les assurances-vie). Là, DP nous laisse pantois.

Sa volonté (qui nous paraît constituer un changement de cap radical) de démolir à moitié la prévoyance professionnelle (les caisses de pensions des fonctionnaires aussi, jusqu'à maintenant vaches sacrées du socialisme administratif?) est sans proportion avec les reproches mineurs qu'on peut faire sur la gestion des institutions paritaires ; elle reviendrait à démanteler une part importante de notre régime social et du partenariat entre les patrons et les salariés – ou les syndicats qui les représentent.

J.-F. C.

A propos d'une devise

Le numéro de janvier 2018 d'*Allez Savoir*, magazine gratuit de l'Université de Lausanne, publié, sous la plume de M. David Spring, un article fort intéressant sur l'évêque Aymon de Montfalcon et le château Saint-Maire, ceci à l'occasion de la fin des travaux de restauration débutés en 2015. Le 14 avril prochain, date symbolique s'il en est, l'édifice sera ouvert au public qui aura ainsi la possibilité d'admirer plafonds peints, peintures murales et autres décorations

réalisées sous l'impulsion de l'évêque ami des arts et passionné de littérature médiévale. Quelques lignes de l'article sont consacrées à la devise d'Aymon de Montfalcon, *si qua fata sinant*, laquelle est en plus bien lisible sur trois des photos illustrant le texte, mais nulle part il n'est fait mention que cette devise est aussi celle du Mouvement de la Renaissance vaudoise. Il était de notre devoir de signaler cet oubli.

Fr. M.

La colère de M. Berset

L'autre jour, M. Alain Berset, président de la Confédération, s'étranglait d'indignation devant les caméras de la TV de service public ; c'est la rémunération de certains médecins qui le mettait en fureur. Lui qui s'exprime d'ordinaire de façon «aussi lisse que son crâne», selon la jolie expression d'un éditorialiste, il fulminait : un million de salaire annuel, non mais, vous vous rendez compte ! Ce n'est pas acceptable !

On peut se demander s'il appartient au président de la Confédération de polémiquer sur un sujet fort controversé et de répercuter une vision unilatérale du problème. Toutefois, ce n'était peut-être pas le président qui s'exprimait, mais le chef socialiste, dans un scénario bien réglé : car quelques jours plus tard, c'est M. Maillard qui se voyait gratifié d'une grande interview par la télévision romande, où il a bien sûr remis la compe, utilisant la chaîne de service public pour vilipender la médecine privée.

Affaire controversée que le revenu des médecins, écrivions-nous, car les montants mirobolants ne semblent concerner qu'une infime minorité de spécialistes, à charge d'ailleurs des assurances complémentaires plus que de l'assurance de base dont les primes enflent constamment ; le revenu moyen

des praticiens, lui, paraît se situer vers 200'000 francs annuels – cinq fois moins que le salaire des dirigeants des ex-régies fédérales.

Garder la mesure est sage en toutes choses. Les rémunérations de cinq millions, ou dix, ou davantage, versées à des chefs de grandes entreprises, correspondent à ce que ceux-ci croient valoir, et non à ce qu'ils valent. Mais ils disent que c'est l'usage pour les managers de haut vol ; c'est sans doute parce qu'ils sont de haut vol qu'on leur offre des parachutes dorés. Nous n'approuvons évidemment pas cette outrance, mais il faut bien voir qu'elle ne nuit en rien à la santé de l'économie, sauf à discréditer injustement l'entreprise privée, dont l'argent n'est pas le ressort principal.

Qu'est-ce qu'un revenu exagéré? Un de nos amis donnait cette définition : c'est un revenu supérieur à celui que je peux espérer obtenir un jour. Serait-ce cela qui fait rager M. Berset? Il y a pourtant de bons fromages dans le parapublic pour les magistrats émérites.

En attendant, parlons équitablement du revenu des médecins et ne chipotons pas sur celui des chirurgiens qui nous sauvent la vie.

J.-F. Cavin

Les nouveaux livres d'Alexandre Voisard et de François Debluë

Deux voix, dans le déferlement des livres disparates, en contraste avec les *blockbusters* et le *gore*, nous rappellent que des poètes vivent encore parmi nous. Je parle ici d'écrivains indiscutables, ceux qui par toute leur vie, et je pèse leurs mots, se sont voués à une œuvre. Ni Alexandre Voisard ni François Debluë n'ont cessé de publier depuis des décennies et jamais il n'est tombé de leurs mains une phrase qui n'ait eu sens, exigence et musique. Nous touchent-ils encore de leur présence amie? Voyons comment ils s'expriment maintenant.

Ce sont deux grands noms de la littérature romande, parmi ceux qui ont prouvé que celle-ci existe. Cet hiver, chacun nous offre un nouvel ouvrage. Les deux nous frappent par leur délicatesse et leur maîtrise, l'un en prose, l'autre en vers. Lisez du Juraissien *Notre Dame des égarées*, et du Vaudois *Pour une part d'enfance*, et il vous semblera que soudain le message perlé d'un piano impose autour de lui l'attention. Merveille de la musique de chambre après trop de n'importe quoi. On écoute Voisard rythmer la marche, en pleine nature il est vrai, d'un personnage énigmatique, jusqu'à sa mort tranquille au bord du Doubs. Cette fin de vie rappelle celle de Robert Walser qui partit un jour dans ses errances s'endormir à jamais dans une neige rhénane.

Les poèmes de Debluë sont d'une simplicité qui nous étonne et même qui sidère, mais elle exprime la visée d'un projet artistique: percevoir et dire avec une concentration extrême, mais la plus légère possible et la plus dépouillée, la croissance de l'être humain dès la naissance du bébé: *sa*

langue s'agite – qui découvre – le sein – le lait, et sa main – toute frêle – devine autour d'elle un peu d'air...

Une fluidité subtile serait peut-être le caractère commun de ces deux livres, mais c'est dans l'existentielle nécessité du détail que s'apprécient leurs différences et la dynamique propre à chaque œuvre. Voisard, dès ses débuts, prit en lisant René Char son élan vers les mots. On goûtera chacune de ses phrases, mais il est aussi le narrateur qui nous entraîne. Nous voici en Alsace, cheminant avec un étrange violoniste, dans sa poursuite d'une femme disparue, pénétrant en Ajoie, en fait le pays de l'écrivain. Nous sommes saisis par les ultimes étapes d'un pèlerin originaire d'Allemagne ou de Prague, un Karel en héros d'un mythe ou d'un carnet de route. Il apprécie comme une grâce la saveur des paysages et des rencontres. Cet homme doit au hasard d'être devenu à Colmar l'époux d'une femme du Midi. De ce couple d'immigrés naît une petite Stella qui aurait pu les enraceriner. Mais la mort subite de la fillette atteint la mère au point que celle-ci choisit de disparaître. Sans doute est-elle partie retrouver sa terre natale du Rhône, croit le mari, qui est peut-être veuf. Il décide d'abandonner son travail et de partir à pied pour le Midi et une hypothétique «Notre-Dame des égarées». A la recherche de sa femme, Karel vend son violon pour financer sa marche, ou pour s'alléger, ou pour se perdre. Voisard, en ce récit, n'a fait qu'offrir une identité et une destinée à un inconnu, dont le corps sans blessure fut découvert à Ocourt, village sur le Doubs, selon un fait-divers paru dans *Le Pays*, journal de Porrentruy, le 2 juin 1900.

La date importe, car l'écrivain s'en inspire dans une restitution admirable de l'époque, jusqu'aux détails des sites et des mœurs villageoises. Quant à la façon dont un poète nous fait partager la marche de ce chemineau inspiré, elle renvoie à Rousseau, à Novalis et aux pérégrins qui furent toujours, on le sait, des favoris de la littérature helvétique.

* * *

Chez François Debluë, dans son récent cycle de poèmes, nous suivons en revanche son approche de la vie humaine, elle seule, ou disons que nous entendons l'écrivain évoquer, ou invoquer, un lien secret et fondamental entre l'enfance et l'âge mûr. Parcours lyrique mais dans une singulière avidité de cerner et de nettoyer les choses, les gestes, les expériences, choisies parmi les plus simples. Une folie de sobriété a balayé toute littérature pour qu'il ne nous reste que l'exactitude de mots élémentaires pour dire d'humbles et forts moments vécus. L'entière du fatras contemporain, *halloween*, vacarme, polémiques, psychologie, mises en demeure, autobiographie, est effacé par l'impératif d'une nudité poétique: un regard posé sur la petite langue d'un bébé, le sein, le lait. S'y ajouteront avec les années les jeux de l'enfant, des bulles de savon, ses déguisements, un poisson mort au fond d'un aquarium, des escargots, des miettes de pain aux cygnes. Piqûres de souvenirs dans le silence de la mémoire, fraîcheurs qu'on croyait indicibles, fond musical du lien entre les jeunes années et celles de l'adulte. Car dans ce livre, *l'enfant rêve d'une autre vie – des mystères et des magies – de l'autre rive*. L'auteur murmure: *Ils te disaient: « Tu verras... »*

Debluë écrit encore:

*Au seul froissement des ailes
d'un oiseau dans les airs
tu mesureras
la faveur immense
d'un instant de silence*

Dans les derniers poèmes du cycle et dans l'esprit du poète, l'enfant finit par mûrir et par vieillir et «*plus tard*, note Debluë, *plus tard encore – te souviendras-tu seulement – des voix des visages – que tu aimais inlassablement – te souviendras-tu – de tous ceux qui maintenant depuis longtemps ont disparu*».

On peut voir dans cette simplicité du propos une platitude. Ricanera qui veut. Mais ceux qui auront été gagnés par le climat se dégageant de ces vers, toujours brefs, comprendront l'audace de celui qui a cherché les mots de la survie. François Debluë a cerné l'émotion ressentie ici et maintenant. Au regard porté sur le nouveau-né est venu s'ajouter sa propre peur que des figures chères, après lui, s'effacent alors que se déchaînent et nous assomment le tintamarre d'un quotidien banal, l'ignorance institutionnelle et les vérités de rechange. Tel est le travail qui a conduit l'écrivain à *l'arte povera* d'une poésie qui se retrouve nue, comme l'enfant du premier âge, et qui reconquiert les mots primordiaux. Face à l'engloutissement des proches, aujourd'hui, demain, l'âme retrouve les cris que les millénaires n'ont pas usés.

Bertil Galland

Alexandre Voisard, *Notre-Dame des égarées*, récit, Editions Zoé.

François Debluë, *Pour une part d'enfance*, poèmes, Editions Empreintes.

Ah, que j'aime les militaires!

L'école et l'Université promouvent-elles encore la lecture et l'écriture? Parfois nous nous prenons à douter. La numérisation et la digitalisation favoriseront-elles la lecture lente et réfléchie? L'usage intensif des moyens électroniques bénéficiera-t-il à l'élégance et à la précision du style? Pas sûr...

Pour défendre la lecture et l'écriture, faudra-t-il donc nous tourner vers les soldats? Certes De Gaulle ou Churchill n'étaient pas de médiocres écrivains, et deux petits faits récents nous entraînent aujourd'hui encore sur la piste militaire.

Il y a quelques mois, Donald Trump nommait James Mattis au poste de secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis. Autrement dit, Mattis, général de l'*US Marines Corps* à la retraite, allait diriger le Pentagone. Bardé de décorations, muni d'états de service superlatifs, il s'est distingué aussi par son amour de l'histoire militaire et de l'histoire générale. Sa bibliothèque personnelle compte 7000 volumes. Il imposait à ses officiers des listes de lectures obligatoires, n'acceptant en aucun cas l'excuse «*nous sommes trop occupés pour avoir le temps de lire*».

Marc-Aurèle est son modèle. Voici ce qu'il pense des bienfaits de la lecture: *Le problème avec le fait d'être trop occupé pour lire, c'est qu'on apprend par l'expérience (ou l'expérience de ses hommes), c'est-à-dire de la manière dure. En lisant, on apprend de l'expérience des autres, ce qui est en général une meilleure manière de conduire ses affaires, surtout dans notre métier où les conséquences de l'incompétence sont fatales pour de jeunes hommes. Grâce à mes lectures, je n'ai jamais été pris de court par aucune situation, jamais sans savoir comment un problème a déjà été abordé (en bien ou en mal). Ça ne me donne pas toutes les réponses, mais c'est une lumière sur un chemin qui est souvent sombre.*

De l'autre côté de l'Atlantique, Emmanuel Macron a appelé le général quatre étoiles François Lecointre à la fonction de chef d'état-major des armées. Lecointre a prouvé maintes fois sa valeur sur le terrain en tant qu'officier des troupes de marine, notamment en Bosnie, en Côte d'Ivoire et au Mali. Voici ce qu'il écrit dans le *Figaro* du 18 janvier en guise de commentaire à l'excellent ouvrage collectif qu'il a dirigé aux éditions de poche

Folio-histoire (Gallimard), intitulé *Le Soldat, XX^e-XXI^e siècle*:

L'écriture, j'en suis convaincu, est une obligation autant qu'une nécessité. Il faut écrire, pour structurer ses réflexions, forger ses propres convictions et mettre de la cohérence dans ses pensées à fin d'action. Il n'y a pas de meilleur moyen pour qui veut développer une pensée personnelle et structurée, une pensée éprouvée sur laquelle construire un raisonnement et asseoir une décision [...]. Faire l'impasse sur l'écriture n'est pas admissible chez ceux qui se disposent à être des chefs militaires [...]. J'ai toujours encouragé mes subordonnés, quel que soit leur grade, à s'astreindre à l'exercice du journal de bord personnel en opérations. Prendre le temps d'écrire, de recueillir ses impressions de tout ordre, de tirer les enseignements de la mission tout juste effectuée, de raisonner l'opération à venir, autant d'actes salutaires et indispensables pour maîtriser l'action.

Les généraux Lecointre et Mattis ne sont pas des blattes de bureau. La mâchoire carrée, le poil ras, le regard clair, ils ont la «gueule de l'emploi».

Lors des attentats en France, les politiciens faisaient pâle figure, comparés aux officiers de la Gendarmerie et des forces spéciales d'intervention. Ceux-ci nous inspiraient plus confiance que Hollande et Valls réunis.

Dans son opéra-bouffe *La Grande-duchesse de Gérolstein*, Jacques Offenbach gorillait la soldatesque et sa gloriole, en la personne du burlesque général Boum.

Désormais nous écouterons l'air de la grande-duchesse – *Ah, que j'aime les militaires!* – d'une oreille moins moqueuse.

Jacques Perrin

Sandre un jour, cendres toujours

Dans le canton d'Argovie, un incendie a ravagé un bâtiment abritant notamment un élevage de poissons (20 minutes du 11 janvier 2018). Environ six cents d'entre eux, des sandres, ont péri dans les flammes.

P.-G. B.

Léon Savary contre les tartuffes

Il y a un demi-siècle, le 17 février 1968, Léon Savary quittait ce bas monde, emmené par une cohorte d'anges dont son père, le pasteur payernois Jules Savary, avait fait le sujet de sa thèse de licence, et dont il avait lui-même chanté les louanges dans un traité de l'amitié où l'ange gardien apparaît comme «l'image de l'ami parfait que nous avons cherché et que nous n'avons pas trouvé». Faute d'avoir pu l'être à la Chartreuse de la Valsainte, un de ses lieux de retraite préférés, il fut enterré à Estavayer-le-Lac, à l'issue d'un office de sépulture célébré en latin, selon le rite tridentin, par le Prévôt de la Cathédrale de Fribourg, son ami M^{re} Paul von der Weid. Maurice Zermatten, président de la Société des écrivains suisses, et Paul Vallotton, au nom de Belles-Lettres, lui rendirent un dernier hommage.

Vaudois de la Broye comme son nom l'indique, né en 1895 à Fleurier, dans le canton de Neuchâtel, Fribourgeois d'éducation, Genevois et Bernois dans l'exercice de sa profession, Veveysan à son retour de Paris, puis Gruérien de domicile, Léon Savary a aussi été un fervent admirateur de l'Abbaye de Saint-Maurice, en Valais, et du Rassemblement jurassien. Aldo Dami a vu en lui «une synthèse originale de la Suisse romande – opposée, fort heureusement, à toute la tradition moralisante d'un pays où, justement, les écrivains étaient tous fils de pasteurs». Il a fait mentir Ramuz, pour qui on ne peut être que d'une région.

Après une enfance passée à Môtiers et à Neuchâtel, le collégien débarque à Fribourg avec sa mère, issue de la noblesse balte, une femme dépressive décrite comme «insupportable et mal-faisante», qui lui préfère son frère aîné. Il fait ses humanités au Collège Saint-Michel, qu'il évoquera ultérieurement dans un livre. En quête d'absolu, séduit par la vie monacale et ses offices, il se convertit au catholicisme à

l'âge de dix-huit ans et songe à se faire chartreux à la Valsainte. Mais il s'arrête *Au seuil de la sacristie* et entreprend des études de lettres à l'Université de Fribourg. Membre de Sarinia, section de la Société des étudiants suisses, il s'en fait exclure. Humiliant! Il est alors admis dans la Société de Belles-Lettres, se lance dans le journalisme en collaborant à *La Liberté* et à la *Tribune de Lausanne*. Sa licence ès lettres en poche, avec l'hébreu et la philosophie comme branches principales, et après un court séjour à Lausanne, il s'installe à Genève où il rejoint la section locale de Belles-Lettres. Patatras! Le voici compromis dans l'«affaire Perrier». Abondamment tripatouillé par un tiers sans que l'auteur ait pu revoir les épreuves, un article satirique paru dans l'*Almanach de Chalamala* contre le conseiller d'Etat fribourgeois Ernest Perrier conduit à son arrestation à Genève en juin 1920; il est amené en wagon cellulaire à Fribourg pour un simple délit de presse; les policiers – *se non è vero...* – le lâchent en territoire vaudois et lui remettent la main au collet chaque fois que le train traverse une enclave fribourgeoise! Léon Savary est condamné à trois mois de prison ferme pour calomnie. Il en purge deux avant d'être gracié par le Grand Conseil fribourgeois, payant ainsi une malhonnêteté commise par un personnage qu'il ne voulut pas dénoncer. Une blessure, s'ajoutant à celles causées par sa mère, qu'il portera toute sa vie dans son cœur.

Sa soif spirituelle d'absolu s'accorde de plus en plus mal avec les réalités quotidiennes et sa propre nature. Il dit ignorer le remords, pour la raison qu'il ignore le péché. Croyant sans être croyant, il regrette bientôt de s'être converti, sans rompre pour autant avec Rome ni avec son réseau d'amis catholiques.

Après avoir été rédacteur en chef du *Genevois*, Léon Savary entre en 1923 au service de la *Tribune de Genève*; il

sera chroniqueur littéraire et judiciaire, billettiste (plus de huit mille billets «En passant»), correspondant au Palais fédéral (1935-1946), puis à Paris (1946-1956), où il recevra le ruban de la Légion d'honneur, présidera l'Association de la presse étrangère et créera un fonds pour une caisse d'entraide en faveur de ses confrères en difficulté, avant de s'installer à Vevey (1956-1963), puis à Bulle. Ruban d'honneur central de Belles-Lettres en 1945, il se verra décerner le Prix Schiller pour l'ensemble de son œuvre en 1960.

Son ironie voltairienne et son style font merveille. «Vous écrivez naturellement bien dans un pays où l'on écrit naturellement mal», lui dit Marcel Reymond en lui remettant le Prix Schiller. «Un style net, transparent, mesuré comme la plus juste des architectures», écrit Zermatten. William Matthey-Claudet loue une prose «avec sa sonorité de plain-chant et son éclat de vitrail», celle d'un «païen mystique». «De l'eau de roche qui coule sous les fougères», renchérit Charles-Albert Cingria. *L'Encyclopédie Larousse* relie ce style à celui d'Anatole France.

Léon Savary a le culte de l'amitié. Pendant la guerre, il use de ses relations pour empêcher l'extradition de son condisciple bellettrien Gerhart Horst, alias André Gorz, né à Vienne d'un père juif et qui deviendra en France l'un des théoriciens de l'écologie politique et de la décroissance. Il intervient aussi en faveur du Dr Walter Michel, un ami bellettrien accusé d'avoir été un agent allemand. Marcel Pilet-Golaz doit quitter le Conseil fédéral? Il est le seul journaliste à lui rendre hommage sans réticence. En octobre 1945, quand la Cour pénale fédérale condamne les fameux «émeutiers» de Bulle, il va déposer une gerbe de fleurs sur le monument de Pierre-Nicolas Chenaux, symbole de la résistance à l'oppression. Il défend le professeur André Bonnard

lorsque l'Association des écrivains suisses somme l'helléniste et ancien admirateur de Staline de faire une déclaration après le soulèvement hongrois de 1956. En 1962, au procès des lanceurs de cocktails Molotov contre le Consulat d'Espagne de Genève, il présente Jean-Jacques Langendorf et ses amis comme de jeunes révoltés qui, un jour, deviendront chevaliers de la Légion d'honneur; le jury est alors partagé entre larmes et rigolade...

Cet homme voit loin: «Professer une opinion non estampillée, c'est un scandale; bientôt, ce sera un délit.» Plusieurs catégories d'individus le révoltent: les cafards de sacristie et les tartuffes (il interprétera le personnage de Molière lors d'une théâtrale de Belles-Lettres), les «culs de plomb» du fonctionariat et les imbéciles. Il s'en prend sauvagement aux critiques Charly Clerc et Edouard Martinet. Les parlementaires subissent le même sort; dans *Voulez-vous être conseiller national?*, un pamphlet édité par Jack Rollan, il invite le candidat Jean-Louis Trublet à se contenter de siéger: «C'est tout ce qu'on vous demande. Pas besoin pour ça d'un cerveau. Le cul est très suffisant.»

«Jacobin noir» à ses heures, comme il se désigne lui-même, ce «catholique et sybarite» gouverné par la passion, qui veut corriger l'Evangile par l'Eglise («j'aime l'Eglise de toute la force de mon paganisme»), a manifestement beaucoup péché. Il lui sera, Là-Haut, beaucoup pardonné.

Jean-Philippe Chenaux

BCUF, Fonds Léon Savary; Maurice Zermatten, Jean-Claude Mayor, Pierre Trollet, Francis Meyer, *Léon Savary. A l'occasion de son soixante-dixième anniversaire*, Bienne, Ed. du Panorama, 1965; «Léon Savary», *La Revue de Belles-Lettres*, 1974, N° 4; Tamara Leuenberger, *Léon Savary: les premiers pas d'un écrivain et journaliste romand*, mémoire de master, Université de Fribourg, 2008.

Fédéralisme suisse et principe de subsidiarité

Sur son blog dont nous recommandons la lecture¹, Suzette Sandoz a récemment signalé une «trahison»² du fédéralisme suisse sur le site www.ch.ch, le «portail des autorités suisses» qui «répond aux questions que les citoyens posent fréquemment aux autorités et leur donne les informations dont ils ont besoin au quotidien en ce qui concerne les prestations de la Confédération, des cantons et des communes»³.

Ce site internet contient une page consacrée au fédéralisme suisse⁴. On trouve sur cette page une vidéo animée de six minutes, suivie d'un texte qui reprend les principaux éléments de la vidéo. La vidéo comme le texte sont critiquables à plus d'un titre. En particulier, comme le relève Mme Sandoz, le fédéralisme suisse est interprété à la lumière du «principe de subsidiarité», le principe qui est censé régler la répartition des compétences au sein de l'Union européenne:

Les différentes compétences sont réparties entre Confédération, cantons et communes conformément au principe de subsidiarité. La Confédération n'as-

*sume que les tâches qui excèdent les possibilités des cantons ou qui nécessitent une réglementation uniforme par la Confédération. Selon ce principe, la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Si un canton n'est pas en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée, l'entité supérieure, c'est-à-dire la Confédération, devrait l'aider.*⁵

D'abord, cette manière de présenter les choses laisse entendre que le rapport des communes aux cantons est le même que celui des cantons à la Confédération, comme s'il s'agissait de simples – nous n'osons pas dire vulgaires – poupées russes. Or, il n'y a pas entre ces deux rapports une simple différence d'échelle, il y a une différence de nature: comme le dit l'article 3 de la Constitution fédérale, «les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale», alors que, au sein des cantons, les communes jouissent d'une plus ou moins grande autonomie, mais ne sont pas souveraines.

Ensuite et surtout, cette manière de présenter le fédéralisme en termes de subsidiarité laisse de côté la question cruciale: qui décide que les capacités de «l'échelon inférieur» sont dépassées? Est-ce «l'échelon supérieur» (la Confédération, l'UE) ou «l'échelon inférieur» lui-même? En Suisse, les choses sont claires: une compétence est attribuée à la Confédération par un vote à la double majorité du peuple *et des cantons*. En Suisse, ce n'est donc pas «l'échelon supérieur» qui décide que «l'échelon inférieur» est «dépassé».

Cela étant dit, relevons pour terminer, plus bas sur la page internet incriminée, une phrase qui, au contraire de ce que nous avons cité précédemment, exprime la plus parfaite orthodoxie fédéraliste: «Les tâches qui ne relèvent pas expressément de la Confédération en vertu de la Constitution fédérale sont de la compétence des cantons.»

Il y a donc à boire et à manger sur cette page du site www.ch.ch consacrée au fédéralisme. Un toilettage s'impose, dans le sens d'un complet

respect de l'authentique fédéralisme suisse.

Denis Ramelet

¹ <https://blogs.letemps.ch/suzette-sandoz>.

² <https://blogs.letemps.ch/suzette-sandoz/2018/01/08/federalisme-officiel-federal-une-trahison-et-une-lourde-erreur/>

³ Ce site ne doit pas être confondu avec le site de la Confédération (www.admin.ch).

⁴ <https://www.ch.ch/fr/democratie/federalisme/le-federalisme-suisse/>

⁵ Cette présentation se trouve illustrée dans la vidéo, entre 2:10 et 2:30.

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Cuisine électorale et souveraineté des cantons

Le premier numéro de l'année 2018 de la *Feuille fédérale* a retenu notre attention. Il contient un rapport de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats sur deux initiatives cantonales (émanant de Zoug et d'Uri), qui traitent toutes deux de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale (FF 2018 pp. 1 à 20). Tentons de rendre cette cuisine juridique un tant soit peu digeste!

Le cadre constitutionnel

Selon la Constitution fédérale, les cantons sont souverains en tant que leurs droits n'ont pas été délégués à la Confédération (art. 3). Tous les êtres humains sont égaux devant la loi (art. 8). Les droits politiques sont garantis, pour protéger la libre formation de l'opinion des citoyens (art. 34). L'exercice des droits politiques est réglé par la Confédération au niveau fédéral, et par les cantons aux niveaux cantonal et communal (art. 39). Chaque canton se dote d'une constitution démocratique, qui doit être garantie par la Confédération (art. 51).

La jurisprudence du Tribunal fédéral

Sur la base des principes constitutionnels rappelés ci-dessus, le Tribunal fédéral (TF) s'est prononcé sur la validité des procédures électorales de plusieurs cantons, sans doute en raison de recours de personnes non élues...

Au fil des années, la jurisprudence fédérale a restreint la marge

de manœuvre des cantons. A titre d'exemple, la taille inégale des arrondissements électoraux du Valais a été jugée fondée en 2005, mais contraire au droit fédéral en 2014. Dans un arrêt de 2016, le système majoritaire, pour les élections à un parlement cantonal, a été considéré comme non optimal au regard du principe d'égalité.

Deux initiatives cantonales

Selon l'article 160 de la Constitution fédérale, chaque canton peut déposer une initiative auprès de l'Assemblée fédérale, qui doit l'examiner. En 2014, les cantons de Zoug et d'Uri ont déposé chacun une telle initiative, poursuivant le même but : rétablir la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale.

L'initiative zougnoise souligne l'évolution néfaste de la jurisprudence fédérale :

Force est de constater que la jurisprudence récente du TF dans le domaine de la procédure électorale tend de plus en plus à restreindre la marge de manœuvre des cantons et à les empêcher de prendre des décisions de façon autonome. (FF 2018 p. 3)

Quant à lui, le texte uranais « vise une formulation plus précise de l'art. 34 Cst. de sorte que l'autonomie des cantons soit à nouveau affirmée ». (FF 2018 p. 4)

En mars 2016, le Conseil national a décidé, à une courte majorité, de donner suite aux deux initiatives, transmises ensuite au Conseil des Etats.

Où est la poésie ?

Au fond c'est un mystère. La poésie d'aujourd'hui fait fi des mètres et des rimes; le poète écrit pour être lu, regardé, non dit, non récité. Comme si l'asservissement aux règles ne pouvait qu'enlever sa poésie au texte. Fort bien. Mais alors il faut bien se faire à l'idée que ces poèmes, dits « en prose », ne seront pas lus à haute voix, ne seront pas récités, ne seront pas appris par cœur. *Apprendre par cœur* a mauvaise presse aujourd'hui, notre smartphone nous tient lieu de mémoire universelle... Vraiment? Ce que nous rechercherons parfois sur notre petit écran, ce seront les poèmes que nous tentons de retrouver *longtemps, longtemps après que les poètes ont disparu.*

Jours de pluie

Ce matin tu regardes tomber
tomber la pluie sur la vitre
et tu voudrais suivre tous les sentiers
que dessinent les gouttes devant toi

Tu ne sais pas ce qu'est une averse
mais déjà tu te réjouis qu'elle dure
assez pour te jeter enfin
sous ces gouttes tombées du ciel
et sauter à pieds joints dans les flaques

Et ce sera comme une grande douche
venue d'en haut venue d'en bas
qui te fera rire aux éclats.

Qui l'apprendra par cœur?

Nul doute qu'il y a une poésie profonde, raffinée, quelquefois presque ineffable, dans la *Promenade sous les arbres* de Jaccottet, et maintenant dans *Pour une part d'enfance*, de François Debluë. Il faut donc convenir qu'il y a une différence de nature entre la poésie dépourvue de règles, et la poésie classique. Celle-ci n'est pas supérieure à celle-là, elle est autre.

Avec quelque impertinence, que le poète nous pardonnera, je l'espère, nous nous sommes amusé à reprendre un poème de François Debluë, (choisi justement dans *Pour une part d'enfance*) pour lui donner la rigueur de la rime et du mètre à neuf pieds. Qu'on en juge :

*Ce matin tu regardes tomber
Tomber la pluie sur la fenêtre
Et tu voudrais suivre les sentiers
Que ces gouttes feront apparaître*

*Tu ne sais pas ce qu'est une averse,
Mais tu te réjouis qu'elle dure
Bien assez pour te jeter enfin
Sous l'onde fraîche, joyeuse et pure,
Et sauter dans la flaque à pieds joints,*

*Heureux sous la douche qui déverse
Toute cette eau d'en haut et d'en bas,
Et qui te fera rire aux éclats!*

Daniel Laufer

**Votations du 4 mars 2018:
3 X NON**

Les remèdes proposés

La commission des institutions politiques du Conseil des Etats a élaboré deux variantes de projet de modification de la Constitution fédérale.

La majorité de la commission propose un nouvel alinéa 1 bis à l'article 39, qui aurait la teneur suivante :

Les cantons règlent l'exercice des droits politiques aux niveaux cantonal et communal. Ils sont libres de déterminer le mode d'élection de leurs autorités et de leurs députés au Conseil des Etats, qui peut être majoritaire, proportionnel ou mixte. Ils sont libres d'établir leurs circonscriptions électorales et d'adopter des règles électorales particulières. (FF 2018 p. 19)

La minorité de la commission adoucit quelque peu la rédaction (« les cantons peuvent ») à la place de « les cantons sont libres », et elle ajoute une précision à la fin de l'alinéa : les cantons peuvent « adopter des règles électorales particulières pour tenir compte de spécificités historiques, fédéralistes, régionales, culturelles, linguistiques, ethniques ou religieuses ». (FF 2018 p. 20).

Conclusions provisoires

Si le Conseil des Etats suit sa commission, puis si l'autre Chambre en fait de même, le peuple et les cantons suisses seront amenés à se prononcer, puisqu'il s'agira de modifier la Constitution fédérale.

Même si la Ligue vaudoise ne se mêle pas de cuisine électorale, nous devrions soutenir un texte qui tend à renforcer l'autonomie des cantons.

D'une manière générale, il est navrant de constater l'évolution de la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui tend à quitter le terrain juridique pour se mêler de questions politiques. Pensons à une décision très fâcheuse en matière de fiscalité agricole, ou plus récemment, à un jugement imposant aux cantons et aux communes la gratuité totale des courses d'école ou autres camps de ski.

Pour le souverain, il ne reste hélas plus que la voie de la révision constitutionnelle pour remettre les juges fédéraux à leur place.

Antoine Rochat

La dernière nuit de Kleopatra

Le sport (contrairement au rire) nuit gravement à la santé. Jusque-là, rien que nous ne sachions déjà. Ce que nous découvrons aujourd'hui, c'est que le sport nuit aussi à la santé des lamas.

Pas le Dalai (qui a la sagesse de ne pas en faire), mais les autres.

LE COIN DU RONCHON

C'est le journal *20 minutes* qui nous a révélé cette tragédie. Dans le parc animalier de Weihermätteli, dans le canton de Bâle-Campagne, un groupe de joggeurs équipés de lampes frontales a déboulé à toute vitesse le long d'un enclos. Ce faisant (rien à voir avec l'oiseau), ils ont effrayé la petite Kleopatra. Kleopatra n'est pas une joggeuse, mais un bébé lama – néanmoins devenu brièvement joggeur bien malgré lui. La petite Kleopatra, donc, a eu tellement peur de ce soudain troupeau lumineux et haletant qu'elle s'est enfuie au galop (bien que de minutieuses recherches sur internet ne nous aient pas permis de déterminer si un lama « galope » vraiment) et, comme elle ne portait pas de casque, s'est alors fracassé le nez (qu'elle avait fort joli) contre un poteau. Grièvement blessée, elle a dû être euthanasiée. L'article se termine de manière un peu abrupte en expliquant que « l'affaire n'aura pas de conséquences pour les sportifs ».

Nous aurions voulu inventer une histoire aussi abracadabrante que nous n'aurions sans doute pas eu l'imagination nécessaire. Cela étant, la chute nous laisse un peu sur notre faim – ce qui est paradoxal, sachant que la viande de lama est très appréciée en Amérique du Sud. Un animal est mort, un bébé de surcroît, et l'Etat

n'envisage pas d'intervenir? Faut-il en déduire que les lamas constituent une espèce non seulement moins protégée que les dahus, dont ils constituent pourtant une version légèrement plus équilibrée, mais aussi moins protégée que les joggeurs à lampe frontale?

Nous attendons qu'un politicien désireux de se faire réélire (donc un politicien tout court) se saisisse de ce problème et interpelle les autorités; que ces dernières constatent la « nécessité d'agir »; que des experts des offices fédéraux de l'environnement, du sport et de la santé publique se réunissent, nomment des commissions, des groupes de travail, mandatent des spécialistes, créent des observatoires. Il faut concevoir des panneaux « Attention joggeurs à lampes frontales ». Limiter la vitesse sur les pistes vita et installer des radars aux abords des zoos. Obliger les joggeurs à éteindre leurs phares la nuit, et les lamas à porter des lampes frontales. Inciter les sportifs à aller faire du vélo sur les trottoirs plutôt que de la course au milieu des animaux. Aménager des sentiers lumineux pour les lamas, comme au Pérou. Instaurer une assurance dentaire obligatoire pour ces camélidés qui se fracassent la mâchoire au moindre poteau (la « prime Lama » sera prélevée directement sur les salaires).

On a tort de critiquer les journaux gratuits. Outre le fait qu'ils sont gratuits, ils constituent une source inépuisable d'inspiration.

* * *

P. S.: Notre ami et dessinateur Stak a catégoriquement refusé d'illustrer la présente chronique, sous prétexte qu'il est parti en voyage de noces après son mariage célébré le 3 février dernier. Nous félicitons néanmoins les heureux époux et formulons nos meilleurs vœux pour leur avenir.